

Projet Immersion Ferme

Fiche explicative

Qu'Est-ce que c'est ?

- Un appel à projet du Conseil régional permettant l'octroi d'une subvention à chaque projet co-construit entre la ferme pédagogique et un établissement scolaire cycle 3 et plus
- Un accompagnement des projets par l'association bienvenue à la ferme Bretagne qui porte le projet
- 3 principes

Principe1 / Une immersion répondant à 3 objectifs

Faire connaître le métier d'agriculteurs

- Faire connaître les réponses agricoles aux enjeux de transition écologique,
- Découvrir des métiers autour de l'agriculture,

Principe 2/ Une immersion dotée d' un programme précisant les thématiques abordées conjointement construit

Principe 3/ Une immersion faisant l'objet d'un rendu des élèves : collectif ou individuel, photo, vidéo, poster, articles, diaporama, écrit...venant agréments les bilans.

2 possibilités

Subvention
500 euros
versés par
association
BAF

- Immersion 1 / mini-stages collectifs /
 - des élèves de seconde ou des élèves de 3 ièmes
 - La FP propose un programme de découverte métiers
 - Les élèves produisent un rendu
 - Subvention remise à la FP
 - 3 jeunes en même temps
 - 3 jours minima avant fin aout 2025
 - Si Pendant les vacances scolaires (convention via CDA)
 - Si 2° générale ou technologie : du 16 au 27 juin 2025 (convention avec collège-Lycée)
 - Si stage de 3ièmes (dès février selon les collèges)
- Immersion 2 / 1 classe ou ACM /1 journée/ 1 FP
 - Cycle 3 et plus
 - 1 journée Printemps 2025 OU été si centre de loisirs (ACM)
 - Thématiques définis
 - Convention tripartite
 - Subvention remise à l'établissement scolaire

Obligations des parties adhérentes au dispositif " immersion à la ferme" du Conseil Régional

- La ferme pédagogique BAF (FP) :
 - Se positionner sur 1 type d'immersion
 - Rechercher l'établissement scolaire
 - Réaliser un programme d'immersion tenant compte des objectifs de l'appel à projet (réf diapo précédente)
 - Distribuer les conventions à faire signer
 - Assurer la prestation décidée avec l'établissement scolaire(ES)
 - Remettre la facture acquittée de la prestation à l' ES
 - Assurer que les élèves produisent un rendu de la visite
 - Participer au bilan
- Le professeur : - organise la sortie, - détermine avec la FP le programme - suit la facturation de l'opération,- fournit liste des élèves impliqués - impulse les CR par les élèves
- Les élèves : - fournir un CR individuel ou collectif de l'immersion
- BAF : -accompagne les FP dans la démarche du dispositif, - interlocuteur du Conseil Régional, - création des supports administratifs et financiers de suivi de l'opération, paiement aux ES, - bilan

Calendrier

- Quelles sont les FP participantes ?
 - En janvier toutes les FP BAF sont contactées par tel
Et se positionnent sur 1 type d'immersion
 - Mi-février une visio explicative ou réunion par département // accompagnement et préparation du programme type
- Quels sont les établissements participants ?
 - Mi mars : chaque FP est en mesure de remettre les coordonnées de l'établissement scolaire concerné
- Avril : programme et dates des immersions remise à BAF
- Période de réalisation : printemps et été
 - Immersion
 - CR Video - Photo
- Période de paiement par l'association BAF
 - A réception des factures acquittées remises par l'enseignant...règlement de la subvention 500 euros
 - Idéal : 15 j après chaque réalisation immersive
- Période de Bilan fin aout
 - CR qualitatif et financier par l'association BAF